

Dans l'intérêt de notre survie même, il faut absolument que le gouvernement place l'environnement en tête de ses priorités.

\* \* \*

[Français]

## LES PARTIS POLITIQUES

### LA POLITIQUE DU PARTI SOCIALISTE

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, le chef socialiste ne s'entend pas avec son principal lieutenant du Québec sur le choix des candidats de son parti dans cette province.

Alors que le chef national veut passer au peigne fin les membres et les candidats, le lieutenant provincial lui dit: «Pourquoi passer les candidats au peigne fin au Québec alors que cela ne s'est jamais fait dans les autres provinces?» Pourquoi des critères au Québec et une absence de critères ailleurs?

Un parti qui est pour des programmes sociaux mais sans impôt, pour le plein emploi mais sans entreprise, pour un citoyen très protégé mais sans prison, pour des citoyens indépendants mais sans armée, pour un leadership international mais sans allié, ne devrait pas avoir de difficulté à se trouver des candidats sans appartenance et sans idée, candidats capables de s'assimiler rapidement à l'incongruité du parti socialiste.

Dans quelques circonscriptions au Québec, le parti socialiste va certainement trouver des excentriques, des inconscients du futur, des «pelleteux de nuages» qui vont le joindre sous l'étendard d'un parti qui dit tout mais qui dit rien.

\* \* \*

[Traduction]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, hier, le premier ministre (M. Mulroney) a eu l'audace de dire que l'Accord sur l'automobile ne faisait pas l'objet des négociations en cours. Au même moment, le négociateur en chef du Canada affirmait le contraire.

Il y a quelques heures à peine, les médias annonçaient que le Canada avait suspendu les négociations. La rumeur a ensuite été démentie. Puis, nous apprenions que le négociateur en chef viendra brièvement à Ottawa afin de consulter le premier ministre sur notre position dont il ignore au juste ce qu'elle doit être.

Alors que des centaines de milliers d'emploi sont en jeu dans l'automobile et les secteurs connexes, notamment la sidérurgie, nous pourrions nous passer de déclarations comme celle que le premier ministre a faite hier à la Chambre, et de la confusion inouïe qui semble entourer la position canadienne en matière de libre-échange.

Il faut que tout soit clair, que le premier ministre nous dise la vérité, qu'il ait le courage d'admettre enfin que l'Accord sur l'automobile a toujours été négociable mais qu'il gardait cette carte en réserve. En fait, il est disposé à sacrifier des emplois

## Article 21 du Règlement

canadiens quel qu'en soit le prix parce que, de son propre aveu, sa carrière politique est elle-même en jeu.

\* \* \*

## LES FINANCES

### LA PROTECTION DES UTILISATEURS DE CARTES DE CRÉDIT

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, avec votre permission, je vais demander plus tard cet après-midi à la Chambre d'entendre la première lecture d'un projet de loi qui vise à protéger les utilisateurs canadiens de cartes de crédit contre des taux d'intérêt excessifs, injustes et sordides.

Les cartes de crédit sont devenues la grande nouveauté financière de notre temps; à preuve, quelque dix-sept millions de cartes sont utilisées au Canada seulement et dix millions environ de Canadiens payent des taux d'intérêt à cet égard.

Pendant des années, les banques, les sociétés de fiducie, les sociétés pétrolières et les magasins à rayons ont maintenu leurs taux d'intérêt nettement au-dessus du montant qu'il leur fallait pour absorber leurs frais et réaliser un profit raisonnable.

La sagesse dont la Chambre a fait preuve le printemps dernier en commandant une étude approfondie du problème vient d'être confirmée du fait que le gouvernement britannique a commandé une enquête sérieuse des taux d'intérêt imposés aux utilisateurs de cartes de crédit du Royaume-Uni. Le Congrès américain est maintenant saisi d'un projet de loi sur le même sujet. La Chambre des communes peut encore une fois faire preuve de leadership au nom des Canadiens.

\* \* \*

## LES CORPORATIONS

### BRAZEAU TRANSPORT—L'ACQUISITION ET LA FERMETURE

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, le 8 mai, Brazeau Transport Inc., une entreprise de camionnage du Nouveau-Brunswick, a été achetée par Cabano/D'Anjou Trucking Company du Québec. Cette dernière a annoncé que Brazeau Transport cesserait toutes ses activités dans les Maritimes le mois suivant et elle a condamné par le fait même au chômage 90 employés de cinq localités différentes, à vingt minutes d'avis.

Après ce brusque renvoi, les employés dont la plupart sont représentés par la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers ont fait appel au Conseil canadien des relations du travail pour faire reconnaître les obligations du successeur.

En réponse à cette demande, Cabano/D'Anjou a avoué qu'elle avait «acquis certains actifs de Brazeau Transport . . . pour éliminer un concurrent dans le secteur du camionnage» dans les Maritimes. Cet aveu carré justifie le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) d'enquêter pour voir s'il y a eu infraction à des lois. Il écarte aussi comme purement fantaisiste la prétention du ministre des Transports (M. Crosbie) selon laquelle la déréglementation accroît la concurrence.